

## Direction Générale Adjointe Solidarité

Domaine Accueil du Jeune Enfant

Dossier suivi par : Marion CLÉMENT

Tél.: 04-74-32-33-15

Mme Céline TRUCHEUR Déléguée territoriale de la CSAFAM 01 9 impasse de la clé des champs 01500 CHATEAU GAILARD

Madame,

Je vous remercie de me faire part des questionnements des assistants maternels de l'Ain.

L'article paru dans la Lettre des assistants maternels de novembre 2012 a engendré des inquiétudes injustifiées.

Les lits-parapluie ne sont pas interdits. Ils doivent être utilisés en respectant certaines précautions. En outre, il ne faut pas rajouter de matelas, il faut utiliser seulement le matelas fourni par le fabricant.

Comme indiqué dans l'article, l'utilisation quotidienne des lits parapluie "est déconseillée" pour les enfants de moins de 18 mois. Idéalement, les lits à barreaux doivent être utilisés pour ces enfants en bas-âge.

Il s'agit d'une préconisation que les assistants maternels doivent prendre en compte. Par exemple, certains assistants maternels disposent d'un lit à barreaux et de plusieurs lits parapluie. Ils doivent de préférence réserver le lit à barreaux au plus jeune enfant gardé.

Evidement certains assistants maternels n'ont pas la possibilité de disposer de lits à barreaux, en raison de l'espace nécessaire pour utiliser un tel lit. Ces professionnels peuvent continuer à utiliser des lits-parapluie en respectant les précautions à prendre lorsque ce système de couchage est utilisé.

Dans la prochaine lettre des assistants maternels, un point sera de nouveau fait sur les lits-parapluie, afin de repréciser la position départementale.

Le domaine accueil du jeune enfant, joignable au 04.74.32.33.15, est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Endealement

Tél.: 04.74.32.32.32 - Fax: 04.74.32.32.00

Pour le Président et par délégation, La Vice-présidente chargée de l'enfance, de la jeunesse et de l'action éducative

Christine GONNU

Conseil général de l'Ain www.ain.fr Hôtel du Département 45 avenue Alsace Lorraine – CS 10114 – 01003 BOURG-EN-BRESSE cedex